



**LEGTA Hector Serres -  
2915 Route des Barthes -  
40180 Oeyreluy**

tél. 05 58 98 70 33 / fax 05 58 98 75 22  
<https://agricampus40.fr/>

## Recherche de stage en BTSA ACSE

Vous êtes inscrit en BTS ACSE, formation que vous allez suivre de Septembre 2024 à Juin 2026.

Un module primordial de cette formation est le **stage en exploitation agricole**, que vous effectuerez au cours de ces 2 ans, en plusieurs périodes.

Le lieu du stage principal est une **entreprise agricole** (individuelle ou société de type EARL, GAEC, SCEA).

La première période pour ce stage se déroule durant 1 semaine sur les vacances de Toussaint ou fin d'année 2024.

C'est pourquoi nous vous donnons ces quelques indications qui vous permettront de réfléchir, voire rechercher dès maintenant une exploitation support pour ce stage, afin d'être prêt pour la Toussaint.

Voyons d'abord les objectifs de formation de ce stage, puis les quelques contraintes imposées pour sa réalisation.

### Objectifs du stage :

Acquisitions de savoirs et savoir-faire, dans la conduite technique des ateliers, mais aussi dans la compréhension globale du système/exploitation en lien avec son environnement, et dans le diagnostic de son fonctionnement (points forts, points faibles).

Concrètement, ces compétences seront évaluées à travers l'épreuve terminale E7-1 (coefficient 8), dont le principe est :

- l'élaboration d'un dossier de 40 pages, présentant l'analyse globale et le diagnostic de cette exploitation, puis proposant un projet d'amélioration adapté.
- la présentation orale de cette étude, face à un jury, en épreuve terminale
- un second oral, à partir d'une autre proposition d'évolution de votre exploitation de stage, imposée par le jury.

### Contraintes de stage :

Ce stage doit représenter une durée totale de 10 ou 11 semaines (complété par un stage secondaire en organisme para-agricole de 4 ou 3 semaines, le total des 2 étant de 14 semaines)

Les périodes de stage sont en grande partie imposées :

- **1 semaine** (sur les vacances de Toussaint ou fin d'année) entre le 21 octobre et le 01 novembre 2024 (vendredi 01 novembre férié) ou entre le 23 décembre 2024 et le 03 janvier 2025 (24 décembre et 1<sup>er</sup> janvier férié).
- **1 semaine** (sur les vacances d'hiver ou de printemps) entre le 24 février et le 07 mars 2025 ou entre le 21 avril et le 02 mai (1<sup>er</sup> mai férié).
- **1 semaine obligatoire** (sur la scolarité) du 14 avril au 18 avril 2025
- **8 semaines obligatoires (sur la scolarité) :** du 12 mai au 04 juillet 2025
- **2 semaines à répartir sur les différentes semaines de vacances restantes dont 1 semaine de stage obligatoire sur la scolarité en 2<sup>ème</sup> année du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025.**

- Cette exploitation doit réaliser une activité agricole

**« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »**

**Il sera impératif :**

- de disposer des informations nécessaires pour analyser le fonctionnement de l'entreprise et réaliser un **diagnostic global**.
- d'être à même de présenter et d'étudier de façon approfondie et précise **un projet**.

En ce qui concerne l'analyse du fonctionnement, il faut veiller à ce que la complexité de la situation (du point de vue juridique notamment), d'un côté, ou la trop grande simplicité (du point de vue de la viabilité par exemple), de l'autre, ne constituent pas un obstacle.

Quant au diagnostic global, qui doit viser les dimensions **technico-économiques, financières, humaines et environnementales**, l'étudiant devra disposer d'informations suffisantes pour le réaliser et être en mesure de présenter les documents venant l'étayer.

**Remarque :**

Il est possible de réaliser le stage en exploitation à l'étranger mais sous conditions et cela nécessite une organisation spécifique pouvant compromettre la bonne réalisation du dossier technique. C'est pourquoi nous encourageons davantage cette démarche pour le stage complémentaire (3 à 4 semaines)

Les coordonnateurs de la formation

Hélène Carrère-Polier et Philippe DESBONS